

4G

*Société civile immobilière
au capital de 1000 euros*

**Siège social : 126 Rue Froide
42210 UNIAS**

LES SOUSSIGNEES :

SEVENIUM

Forme juridique : société par actions simplifiée

Capital social : 15 000 euros

Siège social : 126 Rue Froide – 42210 UNIAS

RCE SAINT ETIENNE

SIREN : 942 260 373

Président : Guillaume GAUFFROY

Grégoire Bruno Marie GEOFFRAY

Né le 8 mai 1991 à Saint-Etienne (42)

De nationalité française

Demeurant 280 Rue de Crequi – 69007 LYON

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société **4G**, pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants de la Société, conformément aux dispositions de l'article N° 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société pour une durée indéterminée :

SEVENIUM, SAS sise 126 Rue Froide – 42210 UNIAS, RCS ST ETIENNE, SIREN 942 260 373, Président, Guillaume GAUFFROY

Son Président déclare qu'elle n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il déclare qu'elle accepte les fonctions de Gérante qui viennent de lui être confiées.

Il affirme en son nom et pour son compte qu'elle n'exerce aucune autre fonction, et ni n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

ET

Grégoire GEOFFRAY, 280 Rue de Crequi – 69007 LYON

Il déclare qu'il n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il déclare qu'il accepte les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme qu'il n'exerce aucune autre fonction, et ni n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

gg *G.G*

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La Gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article Gérance des statuts.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

La Gérance, à raison de ses fonctions, pourra avoir droit à une rémunération qui sera fixée, s'il y a lieu, au cours d'une prochaine délibération des associés.

Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

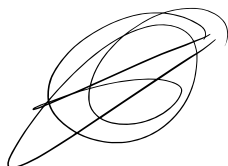
Fait à UNIAS, le 19 mai 2026

SIGNATURES

SEVENIUM SAS, Président, Guillaume GAUFFROY



Grégoire GEOFFRAY



GG GG